

- ☑ **Choix énergétique**
- ☑ **Gestion des déchets**
- ☑ **Gestion des flux et déplacements**

ENJEUX EN QUELQUES MOTS

La production des déchets en France s'élève à 770 millions de tonnes par an tous déchets confondus (ADEME 2009). 95% de ces déchets sont produits par le secteur professionnel dont 48% par l'agriculture et la sylviculture, 33% par le secteur du BTP et 14% par les autres activités économiques. La gestion des déchets est une composante majeure de l'aménagement urbain et de son fonctionnement. Elle le structure par la création d'équipements dédiés (installations de traitement, points de collecte et de regroupement,...) ou doit s'y adapter (réseaux routiers, fonciers et usages sensibles,...). En effet, la part de déchets d'activités dans les ordures ménagères n'est pas négligeable ; elle représente 20% des quantités collectées selon la campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères (Modecom 2007).

Les objectifs poursuivis par la réglementation européenne sont :

- la prévention et la réduction de la production et la nocivité des déchets ;
- l'organisation du transport des déchets en privilégiant la proximité, la valorisation ;
- l'information du public et la transparence de l'ensemble de la filière d'élimination des déchets.

Offrir les moyens aux entreprises d'atteindre ces objectifs, tout en soulageant les contraintes et le poids associés à la gestion des déchets des activités économiques pour la collectivité, constitue l'enjeu en matière d'aménagement.

PRÉCONISATIONS

- **Promouvoir l'écologie industrielle** (voir fiche correspondante).

- **Intégrer dans les opérations d'aménagement une exigence de limitation et de valorisation des déchets de chantier.**

Il existe plusieurs types de chartes «chantier» permettant au maître d'ouvrage de s'exprimer par rapport à ses attentes en matière de développement. Les chartes « chantier propre », « chantier vert », « chantier à faible nuisance » sont des engagements pour une meilleure gestion des nuisances et particulièrement les déchets. Une démarche HQE peut également être intégrée lors de la phase construction. L'ADEME propose des outils et des aides financières pour accompagner la mise en œuvre des bonnes pratiques de prévention et de gestion des déchets de chantiers.

- **Maîtriser le flux des déchets en réduisant leur production.**

Cet objectif s'adresse prioritairement aux entreprises. Les gestionnaires de zones d'activités, les syndicats professionnels, les chambres consulaires peuvent être sollicités pour qu'elles incitent leurs adhérents à effectuer des diagnostics déchets au sein de leur établissement. Les collectivités peuvent également avoir indirectement un pouvoir sur la réduction de la production de déchets en instaurant une redevance spéciale. Une étude de faisabilité est préconisée avec l'identification des redevables et notamment des plus gros producteurs. Elle doit être ensuite accompagnée par un suivi avec sensibilisation et communication auprès des entreprises mais également des agents de collecte.

- **Améliorer la collecte et les circuits (plans masse et aménagement) pour réduire les coûts et les déplacements.**

Afin d'organiser une collecte efficace et pérenne, il est nécessaire d'établir un état des lieux des quantités et natures de déchets produits (DND, DIS, DEEE, etc.). Différents scénarios d'optimisation de la collecte pourront être préconisés selon les contextes et les enjeux identifiés (centre historique avec accès difficile, ZAE ayant une production de déchets importante,...). Fournir des bacs spéciaux ou enterrés pour un tri sélectif à la source, des endroits stratégiques mutualisés et faciles d'accès pour rationaliser la collecte (déchetterie professionnelle,...), participent à la réduction des déplacements et du volume de déchets à éliminer (incinération ou stockage).

Exemples de bonnes pratiques de la gestion des déchets

- **Zone industrielle de l'Aigle (61) :**

La Communauté de Communes du Pays de l'Aigle a initié en collaboration avec les entreprises une collecte des papiers et des cartons. Le SMIRTOM (Syndicat mixte intercommunal) est chargé du ramassage des déchets et pour cela a investi dans un semi-remorque. Le service est financé grâce à la TEOM. 22 tonnes de papiers et cartons ont été collectés en 2011. 80% des entreprises présentes dans les zones d'activités concernées sont engagées dans l'opération.

- **Zone industrielle de Carros Le Broc (06) :**

Le programme Carros Industri, à l'initiative du Club des Entreprises de Carros Le Broc, permet une gestion collective des déchets produits par plusieurs entreprises et propose 12 filières de traitement.

- **OPTIGEDE :**

De nombreux exemples de partages d'expériences sur <http://optigede.ademe.fr>

Pour en savoir plus

- Approche des déchets d'activités économiques non dangereux dans les installations de traitement franciliennes - ORDIF - Mai 2012.
- Mieux gérer les déchets de chantier de bâtiment - ADEME - Janvier 2011.
- Guide des déchets non ménagers - Grand Lyon - Mars 2008.